



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1265

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1265**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 1 - Budget supplémentaire 2016**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative n° 1 a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2015, constatés dans les comptes administratifs 2015 présentés par délibération séparée, et diverses modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

Les propositions d'inscriptions de la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole de Lyon. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par politiques publiques.

Le budget annexe du restaurant administratif ne fait l'objet ni de reprise de résultat 2015 (montant nul sur les deux sections) ni de modifications de prévisions budgétaires 2016.

A l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 532,3 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 698,7 M€ (hors reprise de résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 807,8 M€ en dépenses réelles d'investissement hors reprise du résultat de l'exercice antérieur et 713 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 517,2 M€ en dépenses et 74,3 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 332 M€ en dépenses (dont 317,1 M€ pour le budget principal) sur les projets et 185,2 M€ (dont 160,4 M€ sur le budget principal) sur les opérations récurrentes.

I - Budget principal**A - Affectation du résultat 2015 et montants globaux de la décision modificative**

Le résultat de l'exercice 2015 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 201,9 M€. Avec la reprise du solde reporté 2014 (+ 59,5 M€), l'excédent de clôture de la Métropole s'établit à 261,4 M€.

Avec un report déficitaire 2014 de - 138,6 M€ et la reprise du déficit 2015 de - 8,3 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 146,9 M€.

Ces résultats de clôture 2015, tant en fonctionnement qu'en investissement, font l'objet de correctifs.

La première modification d'un montant de - 16,3 M€ en investissement, sollicitée par le comptable public dans le cadre de l'intégration des comptes de la Communauté urbaine de Lyon dans ceux de la Métropole au 1er janvier 2016, consiste à apurer le solde du compte 1069 (compte non budgétaire de la nomenclature M14) par le compte 1068 (compte budgétaire de la nomenclature M57 applicable aux Métropoles), par opération non budgétaire.

Les autres modifications concernent, en investissement et en fonctionnement, le transfert des résultats des syndicats dissouts. Leurs compétences sont exercées de plein droit au 1er janvier 2015 par la Métropole, en application de l'article L 3641-1.I du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans les domaines de la valorisation du patrimoine naturel, l'aménagement et la gestion de zones d'activité et le développement économique.

Pour les 5 Syndicats suivants, le comptable public et la Métropole procèdent à la correction des résultats de clôture 2015 compte tenu des soldes excédentaires des sections de fonctionnement (0,1 M€) et d'investissement (0,3 M€) résultant des comptes de gestion de ces groupements.

Nom du Syndicat	Date de dissolution du Syndicat	Date des arrêtes préfectoraux	Investissement (001)	Fonctionnement (002)
Syndicat du Plateau des grandes terres	01/01/2015	18/12/2014	51 714	- 27 176
Syndicat Saône Monts d'Or	01/01/2016	22/07/2015	69 527	101 047
Syndicat des Vallons de Serres et des Planches	01/01/2016	22/07/2015	81 897	- 27 641
Syndicat du Vallon du ruisseau des Echets	01/01/2016	22/07/2015	16 106	- 12 860
Syndicat pour la valorisation et la protection de l'Île Roy	01/01/2016	22/07/2015	25 676	26 668
Résultats à reprendre à la DM n° 1 (budget principal)			244 920	60 038

Compte tenu de la reprise des résultats de fonctionnement des syndicats détaillée ci-dessus (0,06 M€), la section de fonctionnement comptabilise un disponible pour cette décision modificative de 261,5 M€ (soit 261,4 M€ + 0,1 M€).

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 est, quant à lui, porté à - 162,9 M€ (soit - 146,9 M€ - 16,3 M€ + 0,3 M€).

Il est donc nécessaire d'affecter 162,9 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit, laissant un résultat net de 98,6 M€.

Affectation du résultat budget principal - tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
résultat de l'exercice 2015 (excédent)		201 927 064
solde du résultat reporté 2014		59 526 049
résultat de clôture 2015		261 453 114
reprise résultats syndicats		60 038
Résultat de clôture 2015 corrigé		261 513 152
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2015 (déficit)	8 271 903	
solde du résultat reporté 2014	138 593 716	
résultat de clôture 2015	146 865 620	
reprise résultats syndicats		244 921
apurement compte 1069 M14 ex-CU	16 293 075	
Résultat de clôture 2015 corrigé	162 913 774	
Affectation des résultats :		

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Résultat d'investissement reporté (001)	162 913 774	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		162 913 774
Résultat de fonctionnement reporté (002)		98 599 377

Au vu de la reprise du résultat de fonctionnement (98,6 M€ en recettes) et des restes à réaliser à fin 2015 reportés en 2016 (10,9 M€ en dépenses), le budget principal dégage 87 M€ pour financer la décision modificative.

Les propositions nouvelles en section de fonctionnement atteignent 105,3 M€ en dépenses et 37,3 M€ en recettes. Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 98 M€.

Les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 97,2 M€ en dépenses et 80,8 M€ en recettes, dont 18,6 M€ en dépenses et 5,9 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI. Ces modifications nécessitent d'ajuster le programme des nouveaux emprunts de - 3,2 M€.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) intéressent les transactions foncières (cessions gratuites et à l'euro symbolique) pour 2,6 M€, la désensibilisation et le refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône pour 383,3 M€ en investissement et respectivement 196,3 M€ et 274,4 M€ en mouvements croisés intersections.

Décision modificative n° 1 2016 - budget principal - synthèse - tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	920 812 612	920 812 612
déficit de clôture de l'investissement reporté	162 913 774	
affectation excédent de fonctionnement reporté		162 913 774
virement de la section de fonctionnement		98 038 425
Emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 3 209 500
Propositions nouvelles dont :	97 229 442	80 821 642
PPI	18 622 581	5 869 271
hors PPI	78 606 862	74 952 372
dont refinancement (gestion active emprunts CDC)	72 616 666	72 616 666
dont désensibilisation (amortissement dette + décroissement + créances)	6 323 334	- 1 299 000
Mouvements intersections (désensibilisation)	274 734 000	196 312 875
Opérations patrimoniales	385 935 396	385 935 396
dont désensibilisation	383 345 396	383 345 396
dont cessions gratuites ou à l'euro symbolique	2 590 000	2 590 000
Fonctionnement	410 586 080	410 586 080
excédent de fonctionnement reporté		98 599 377
virement à la section d'investissement	98 038 425	
restes à réaliser en 2015 reportés en 2016	10 916 072	0
Propositions nouvelles :	105 318 709	37 252 703
dont désensibilisation	80 963 089	10 420 252
Mouvements intersections (désensibilisation)	196 312 875	274 734 000
Total	1 331 398 693	1 331 398 693

Les dépenses réelles de fonctionnement 2016 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 431,4 M€, les recettes de cette section à 2 547,6 M€ (hors reprise de résultat) ; les dépenses réelles d'investissement à 736,5 M€ (hors reprise de résultat) et les recettes correspondantes à 684,6 M€. Par ailleurs, les crédits de paiement 2016 pour la PPI représenteraient 477,5 M€ en dépenses et 70,4 M€ en recettes (projets et opérations récurrentes).

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 1 331,4 M€.

B - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section de fonctionnement et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget principal - synthèse politiques publiques - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 3

Politiques Publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	0,21	0,56	0,78	0,45	- 1,17	- 0,72
Développement économique et compétitivité de la Métropole	- 0,06	- 0,02	- 0,08		0,03	0,03
Rayonnement et attractivité de la Métropole	0,01		0,01	0,42		0,42
Insertion et emploi	- 0,02		- 0,02			
Enseignement supérieur et recherche		- 3,41	- 3,41		- 1,20	- 1,20
Education	0,09	2,00	2,09	0,03		0,03
Culture	0,18	2,00	2,18			
Sport	0,02		0,02			
Solidarité et habitat	13,28	- 1,14	12,14	11,93	0,03	11,96
Politique de l'enfance et de la famille	0,23		0,23	1,18		1,18
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,01		0,01			
Compensation du handicap	4,21		4,21	1,02		1,02
Politique du vieillissement	8,58		8,58	9,55		9,55
Habitat et logement	0,26	- 1,14	- 0,89	0,18	0,03	0,21
Aménagement du territoire	1,55	12,34	13,89	0,08	6,23	6,30
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	1,23	5,66	6,88	0,06	4,02	4,08
Développement urbain	0,08	5,37	5,44	0,01	0,73	0,75
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	0,25	1,31	1,56		1,48	1,48
Mobilité	0,11	1,58	1,69	0,41	0,87	1,27
Mobilité des biens et des personnes	0,11	1,58	1,69	0,41	0,87	1,27
Environnement	- 0,14	2,72	2,58	0,02	- 0,05	- 0,03
Cycle de l'eau		- 1,99	- 1,99			

Politiques Publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Cycle des déchets	- 0,14	- 0,13	- 0,27			
Qualité de vie - santé & environnement - risques		4,79	4,79			
Espaces naturels, agricoles et fluviaux		0,05	0,05	0,02	- 0,05	- 0,03
Ressources	90,30	81,17	171,48	24,37	234,63	259,00
Fonctionnement de l'institution	1,16	0,73	1,88	0,45	0,11	0,56
Gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	89,15	80,45	169,60	23,92	234,52	258,44
Total	105,32	97,23	202,55	37,25	240,53	277,78

Économie, éducation, culture, sport

En matière de développement économique, les dépenses d'investissement sont ajustées de - 0,05 M€ sur des opérations relatives à l'entrepreneuriat ; ce qui porte à 1,7 M€ les crédits initialement prévus pour les pépinières de Givors, du Val de Saône et de la Duchère. Il est également proposé d'inscrire la somme de 0,03 M€ en dépenses pour des dépôts de garantie liés à la prise de baux pour les locaux de Gemellyon à Lyon 3° et du centre multimédia Érasme à Villeurbanne. Une somme équivalente est proposée en recettes pour la restitution de cautions au bénéfice de la Métropole.

En matière de rayonnement et attractivité, il est proposé d'augmenter la recette attendue au titre de la taxe de séjour de + 0,3 M€ pour la porter à 5,3 M€, au vu des derniers encaissements réalisés. Les dividendes versés par les Aéroports à la Métropole au titre des actions qu'elle détient augmenteront également (+ 0,1 M€) pour atteindre 0,4 M€.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les dépenses sont ajustées sur le projet Neurocampus de Lyon (- 2,9 M€ en raison d'un décalage de l'avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage) et la plateforme d'innovation chimie-environnement Axel'One Campus (- 0,8 M€). A contrario, l'achèvement des logements pour les chercheurs de l'Institut d'études avancées (IEA) du campus Charles Mérieux à Lyon 7° nécessitera un complément de dépenses (0,3 M€). En recettes, une diminution de 1,6 M€ permettra d'ajuster l'encaissement du concours de l'État avec le déroulement du chantier de construction du bâtiment de recherche LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure de Lyon, dans le cadre du projet Lyon Cité Campus. Deux opérations bénéficieront de participations complémentaires de l'État. Il s'agit des constructions de l'amphithéâtre pour l'Institut d'études politiques (IEP) à Lyon 7° (0,1 M€) et du bâtiment du centre de ressources informatiques de l'École centrale de Lyon à Écully (0,1 M€).

La politique de l'éducation se verra allouer 0,1 M€ en dépenses de fonctionnement afin de procéder à des régularisations de rejets relatifs aux installations sportives utilisées dans les collèges. En investissement, 2 M€ seront consacrés aux interventions récurrentes 2016 dans les collèges pour conduire les programmes de grosses réparations, en particulier sur les chaufferies, d'aménagement de bâtiments et des travaux de mise en sécurité dans les établissements publics.

Concernant la culture, il est proposé d'inscrire 0,1 M€ en dépenses de fonctionnement en soutien au Musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon. En investissement, 2 M€ permettront d'honorer la subvention d'équipement allouée à l'État pour la restauration de la cathédrale Saint Jean-Baptiste à Lyon 5° dont le chantier est en cours d'achèvement.

Solidarité et habitat

La politique de l'enfance et de la famille nécessite, en recettes, l'inscription de 1,5 M€ pour régulariser des acomptes 2015 versés aux établissements accueillant des enfants. Par ailleurs, les prévisions de facturations aux autres Départements des frais de placement familial sont révisées de - 0,3 M€, soit 0,9 M€ attendu pour 2016.

Les interventions liées à la compensation du handicap nécessitent l'inscription de + 4,2 M€ en dépenses de fonctionnement, principalement pour la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile,

et + 1 M€ en recettes. 4 M€ permettront de prendre en compte l'augmentation prévisionnelle de + 4 % du nombre de bénéficiaires et la revalorisation des salaires des assistantes de vie au 1er avril 2016. Ainsi, les crédits alloués à la PCH s'éleveront à 50,7 M€. Parallèlement, le concours de la CNSA au financement de la PCH est abondé de + 0,8 M€ pour atteindre 11,6 M€ en 2016. Enfin, la contribution de la Métropole au fonctionnement de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) sera ajustée à 1,7 M€, soit + 0,2 M€. La participation 2016 de la CNSA est également abondée jusqu'à 1,2 M€, soit + 0,3 M€. En matière de politique du vieillissement, la loi d'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur au 1er janvier 2016 a réformé l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ses dispositions favorisent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et visent à mieux soutenir les proches aidants. L'impact budgétaire pour 2016 est évalué à 6,8 M€ en dépenses et en recettes car ces coûts supplémentaires sont financés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les principales mesures sont :

- l'augmentation des plafonds de l'APA de 100 € à 400 € par mois en fonction du degré de dépendance,
- la réforme du barème de participation des bénéficiaires,
- des solutions de répit pour les proches aidants et de relais en cas d'hospitalisation de l'aidant,
- la requalification des logements - foyers en résidences autonomie.

Compte tenu de ces dispositions, l'APA à domicile est augmentée de 6,1 M€ pour s'établir à 62,1 M€ ; l'APA en établissement s'élèvera à 47,2 M€ (+ 0,7 M€ forfait autonomie).

Le concours de la CNSA pour l'APA à domicile est, en outre, abondé de + 1 M€ au vu de la dernière notification reçue.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, il est proposé d'inscrire 1,7 M€ en dépenses et en recettes pour la mise en œuvre de la conférence des financeurs. Cette instance partenariale (Métropole, Département, Agence régionale de santé, etc.) créée par décret n° 2016-209 est chargée d'établir un diagnostic des besoins des personnes de plus de 60 ans et de définir un programme d'actions individuelles et collectives de prévention.

En matière d'habitat et de logement, un ajustement en dépenses de fonctionnement financera des régularisations comptables de subventions antérieures à 2015 (+ 0,3 M€) et le paiement des aides accordées dans le cadre du Fonds de solidarité (FSL) aux personnes en difficulté (+ 0,1 M€). En recettes, l'augmentation de + 0,2 M€ permettra, notamment, le remboursement, par les propriétaires concernés, des travaux réalisés par la Métropole dans le cadre de l'exercice du pouvoir de police spéciale concernant les immeubles menaçant ruine (+ 0,1 M€).

En investissement, il convient de prévoir un décalage des crédits de paiement à hauteur de - 1,1 M€.

Aménagement du territoire

En matière de cohésion territoriale et, plus particulièrement, sur le volet politique de la ville, il est proposé d'inscrire + 1,2 M€ en dépenses et + 0,1 M€ en recettes de fonctionnement afin de régulariser, à hauteur de 1,3 M€, des reliquats d'engagements concernant la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

En investissement, les préfinancements de la Métropole pour l'achat de foncier permettent de répondre aux demandes des Communes et des organismes publics. Ils nécessitent une dépense complémentaire de 3,8 M€, assortie d'une recette supplémentaire de 3,5 M€ pour les transactions à lancer en 2016. Les subventions pour la réalisation d'équipements dans le cadre de projets urbains (travaux de résidentialisation, espaces extérieurs, équipements sociaux) représenteront une participation financière supplémentaire de 1,7 M€.

En matière de développement urbain, le lancement du programme d'investissement 2016 pour la constitution des réserves foncières hors logement social nécessite un crédit complémentaire de 1 M€. Cette augmentation permettra de saisir les opportunités en matière d'acquisitions. Dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence, 2,7 M€ financeront le premier rachat d'ouvrages à la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence, destiné à l'aménagement des rives de Saône. 1,5 M€ sera dédié aux projets et autorisations de programme complémentaires à lancer dans l'exercice. Sur l'opération Part-Dieu Mouton-Duvernet à Lyon 3°, l'inscription de 0,4 M€ en recettes concernera une déconsignation foncière (annulation de mandat).

La politique des espaces publics et du cadre de vie couvre l'ensemble des activités inhérentes à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les ajustements proposés en dépenses de fonctionnement (0,2 M€) concernent essentiellement la ZAC du Centre à Mions qui va faire l'objet d'une clôture courant 2016.

En investissement, une inscription complémentaire de 0,2 M€ permettra d'honorer les dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes, en particulier l'achat de poids-lourds et de matériels techniques affectés aux missions de nettoyage et aux centres d'exploitation. L'aménagement des espaces publics de la Métropole donnera lieu également à la livraison d'ouvrages aux Communes qui verseront des contributions à hauteur de 0,4 M€ (notamment pour les rives de Saône).

Mobilité

Concernant la mobilité des biens et des personnes, il est proposé d'ajuster les prévisions en fonctionnement de + 0,1 M€ en dépenses et + 0,4 M€ en recettes. En tant que chef de file du projet européen Opticités dédié à l'amélioration des transports urbains, la Métropole perçoit les subventions de l'Union européenne (0,9 M€ en recettes) et doit reverser aux partenaires financiers leur part dans ce projet (0,7 M€ en dépenses). La démolition du parc de stationnement Saint Antoine situé sur les berges de Saône nécessite un ajustement des recettes d'exploitation (- 0,5 M€) mais aussi des dépenses (- 0,4 M€) au titre de la redevance d'occupation du domaine public versée à Voies navigables de France (VNF). Au vu de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de décembre 2015, la contribution au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) est ajustée à hauteur de 124,7 M€ (soit - 0,2 M€).

En investissement, 1,9 M€ est proposé dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine : pour la coordination du Fonds d'initiative communale (FIC) dans les territoires (1 M€), les actions de proximité (0,6 M€) et les grosses réparations (0,3 M€). - 0,4 M€ concerne un report de crédits de paiement sur l'opération de mise en conformité trentenaire des sprinklers (installations fixes d'extinction automatique à eau) du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2°. En recettes, 0,6 M€ concernera la participation des constructeurs pour cause de non-réalisation d'aires de stationnement dans le cadre de projets urbains.

Environnement

Pour ce qui concerne les investissements liés au cycle de l'eau, la participation du budget principal aux travaux pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux unitaires de l'assainissement est ramenée à 1 M€ (- 2 M€) compte tenu des propositions de cette étape budgétaire.

Concernant la politique du cycle des déchets, en fonctionnement, le report de la mise de place de la déchèterie fluviale nécessite la baisse des prévisions du budget primitif à hauteur de - 0,1 M€. En investissement, des ajustements sur les opérations récurrentes d'entretien du patrimoine sont prévus à hauteur de - 0,1 M€.

Dans le cadre de sa politique liée à la qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques, la Métropole verse aux Hospices civils de Lyon une participation financière de 20 M€ au titre de la modernisation de l'hôpital Édouard Herriot prévue jusqu'en 2018 pour un coût total de 120 M€. Une inscription complémentaire de 4,9 M€ en dépenses d'investissement est proposée pour tenir compte de l'avancement du chantier, ce qui portera à 7,3 M€ la contribution 2016.

Ressources

Concernant le fonctionnement de l'institution, des ajustements en dépenses (+ 1,2 M€) et en recettes (+ 0,5 M€) de fonctionnement sont proposés. L'augmentation des dépenses de personnel (+ 0,85 M€) correspond à la revalorisation de la valeur du point de 0,6 % applicable au 1er juillet 2016 (0,6 % prévu également au 1er février 2017). Les dépenses de personnel représenteraient ainsi 391,3 M€ en 2016, soit une augmentation de 0,2 % par rapport au budget primitif. Les inscriptions liées à la gestion du patrimoine privé sont révisées à la hausse en dépenses (+ 0,2 M€) afin de régler des frais d'éviction, ainsi qu'en recettes (+ 0,5 M€) pour régulariser comptablement des taxes foncières suite à une erreur des services fiscaux.

En investissement, 0,4 M€ permettra l'achat de locaux à Grigny dans le cadre d'un dispositif d'accueil d'enfants (0,3 M€) et la réalisation de diverses études relatives aux salles de sports et gymnases (0,04 M€). L'absence de notification des marchés liés à la réfection des toitures en amiante-ciment des bâtiments de la Métropole nécessite un report et une diminution de - 0,3 M€ des crédits prévus en 2016. Il est également proposé d'inscrire la somme de 0,1 M€ en dépenses et en recettes pour des dépôts et cautionnement, notamment pour le site Lacassagne à Lyon 3°.

En matière de gestion financière, les modifications de prévisions budgétaires relèvent quasi exclusivement du refinancement de la dette toxique héritée du Département.

En fonctionnement, il est proposé de les ajuster de + 89,1 M€ en dépenses et + 23,9 M€ en recettes.

En investissement, les nouvelles inscriptions réelles s'établiront à 80,5 M€ en dépenses et 71,6 M€ en recettes.

a) - La désensibilisation et le refinancement de la dette toxique transférée du Département du Rhône (mouvements réels et d'ordre)

Pour une vision globale des enjeux financiers de cette opération exceptionnelle, il est proposé de commenter également les mouvements d'ordre associés aux différentes actions.

Au 1er janvier 2015, 2 contrats toxiques ont été transférés intégralement à la Métropole et un contrat toxique a été conservé dans sa totalité par le Département. La Métropole porte financièrement 65 % des 3 contrats mutualisés concernés (convention d'ajustement et de solidarité financière).

Les taux d'intérêts applicables sur ces 3 contrats ont fortement augmenté début 2015 avec la décision de la Banque nationale suisse de ne plus intervenir sur les marchés. Les 2 collectivités ont donc déposé, le 29 avril 2015, un dossier d'aide au fonds de soutien initié par la loi de finances pour 2014 en faveur des collectivités et hôpitaux porteurs de dettes toxiques, et entamé des négociations avec la Société de financement local (SFIL) et le fonds afin de sécuriser la dette dans les meilleures conditions.

Les 2 collectivités ont ensuite planifié des opérations de débouclage des emprunts, les 31 mars, 11, 14 et 20 avril 2016. Le résultat de ces opérations est retranscrit dans les propositions de cette décision modificative, en mouvements réels toutes sections (87,3 M€ en dépenses et 9,1 M€ en recettes) et d'ordre (854,4 M€ en dépenses et recettes).

La désensibilisation a permis de sécuriser dans de bonnes conditions les emprunts avec des taux fixes très bas. Elle conduira au paiement d'une indemnité compensatrice dérogatoire (ICD) pour chacun des prêts concernés au titre de leur remboursement anticipé. Le montant global de cette ICD à verser en 2016 sera de 274,7 M€. Budgétairement, elle fera l'objet d'un étalement retracé en mouvements d'ordre intersections sur la durée résiduelle des prêts (15 et 17 ans). Elle est financée par la SFIL pour 139,1 M€, les ressources propres de la Métropole pour 95,6 M€ et le nouveau contrat de prêt avec l'Agence France locale (AFL) pour 40 M€.

Cette opération de désensibilisation bénéficiera de l'aide du fonds de soutien à hauteur de 145,9 M€ pour la Métropole perçue en recettes de fonctionnement sur 13 ans. Cette aide est attribuée à chaque porteur juridique du contrat ; elle sera donc versée pour l'intégralité des 2 contrats portés par la Métropole et au Département pour le 3° contrat. Elle fera l'objet de flux de compensation entre les 2 collectivités pendant 13 ans, pour respecter la clé de répartition. Ainsi, chaque année, seront inscrits en section de fonctionnement, mouvements réels :

- en recettes : 7,6 M€ perçus du fonds de soutien au titre des 2 contrats portés par la Métropole et 6,3 M€ reversés par le Département au titre de la part métropolitaine du fonds perçu pour le 3° contrat,
- en dépenses : 2,7 M€ d'aide du fonds de soutien à reverser au Département au titre de sa part sur les 2 contrats portés par la Métropole.

Pour 2016, les inscriptions complémentaires en dépenses réelles se rapportent à la part de l'ICD autofinancée (+ 95,6 M€ en dépenses) et à la baisse des intérêts liée aux conditions plus avantageuses des nouveaux contrats : - 10,3 M€ pour les 2 contrats portés par la Métropole, - 9 M€ pour la part métropolitaine sur le 3° contrat atténué de - 3,8 M€ en recettes pour annuler les versements du Département, soit un gain net en intérêts de 15,5 M€.

Parallèlement, il convient de solder les intérêts des anciennes formules de taux au prorata temporis jusqu'au 1er juin, soit + 2 M€ en dépenses de fonctionnement et + 0,4 M€ en recettes de fonctionnement.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement 2016 liées à la désensibilisation sont proposées à hauteur de + 81 M€ et les recettes réelles à + 10,4 M€.

En mouvements réels d'investissement, les crédits correspondant aux flux annuels entre les 2 collectivités seront ajustés à hauteur de - 2,1 M€ en dépenses et - 1,3 M€ en recettes. L'annuité relative au remboursement du capital des 40 M€ de l'AFL (1,3 M€) et de l'emprunt du Département avec son indemnité de sortie (7,1 M€) s'établiront à 8,4 M€.

Ainsi, les dépenses réelles de d'investissement 2016 liées à la désensibilisation sont proposées à hauteur de + 6,3 M€ et les recettes réelles - 1,3 M€.

Les mouvements d'ordre intersection constatent l'étalement des 274,7 M€ d'ICD et son amortissement 2016 pour 17,2 M€. Par ailleurs, les écritures d'ordre patrimoniales liées aux refinancements et soldes de créances s'élèvent à 383,3 M€.

Le nouvel emprunt de refinancement du capital restant dû (CRD) des 2 contrats métropolitains de la dette mutualisée s'élèvera à 86,9 M€, objet d'écritures pour ordre en dépenses et recettes (chapitre 041). Il s'agit de substituer à l'ancien contrat au taux élevé indexé sur le change, le nouveau contrat à un taux sécurisé entre 0,50 et 0,65, soit 2 séries d'écritures d'ordre. Les inscriptions pour solder la créance vis-à-vis du Département (104,2 M€) comme la dette du Département (105,4 M€) et leur substitution par des nouveaux prêts sont comptabilisées en écritures d'ordre également.

Avec l'attribution du fonds, la charge nette pour la Métropole sera de 128,8 M€.

L'encours métropolitain, déduction faite de l'aide du fonds, n'augmentera que de 33,2 M€ et atteindra 2,147 Mds€ au 1er juin 2016.

b) - Les autres inscriptions (mouvements réels)

Dans le cadre de la gestion active classique, le réaménagement de 3 emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) nécessite un ajustement + 2,2 M€ des frais financiers pour le versement des indemnités de sortie forfaitaires et l'inscription de + 72,6 M€ en dépenses et en recettes de la section d'investissement, afin d'optimiser la gestion de trésorerie et de réaliser un gain total de 5,4 M€ d'intérêts sur les 11 ans restants des contrats.

Hors dette, on note en dépenses de fonctionnement l'ajustement de + 3,1 M€ de la subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe qui sera portée à 4,9 M€ en 2016.

1,5 M€ permettrait la mise en jeu des garanties d'emprunts pour 2 collèges dont la situation financière nécessite une vigilance (Organisme de gestion de l'école catholique -OGEC- Jeanne de Lestonnac -1,2 M€- et OGEC Jean-Baptiste de la Salle -0,3 M€-). En recettes, la diminution de prévision de recouvrement de créance (- 0,5 M€) pour la mise en jeu des garanties d'emprunts concernerait 2 organismes (OGEC Jeanne d'Arc et le Centre socioculturel de l'école juive).

Les ajustements de ressources fiscales représentent + 8,7 M€. Au vu de la notification des bases d'impositions et produits fiscaux prévisionnels, les principales corrections concernent :

- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) : + 9,3 M€, soit un produit 2016 attendu de 389,3 M€,
- la taxe d'habitation (TH) : -1,5 M€, soit un produit 2016 attendu de 150,6 M€,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : + 0,8 M€, soit un produit 2016 attendu de 15,3 M€,
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : + 0,1 M€, soit un produit 2016 attendu de 6,9 M€,
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) : - 0,2 M€ soit un produit 2016 attendu de 219,3 M€.

Les ajustements des concours financiers de l'État au regard des montants publiés sur le site de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et des allocations compensatrices définitives notifiées représentent + 4,8 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2016 de la Métropole sera de 442,8 M€, soit + 1,5 M€. Les compensations d'exonérations fiscales versées seront de 16,8 M€, soit + 2,1 M€. Par ailleurs, la prévision du budget primitif 2016 pour le dispositif de compensation péréquée (DCP - fonds de péréquation départemental) est augmentée de 1,2 M€ pour correspondre au montant prévisionnel communiqué par arrêté préfectoral mi-mars, soit 13,7 M€.

Enfin, une recette supplémentaire de 4 M€ est envisagée pour les amendes de police. Le produit attendu s'établirait à 32 M€ en 2016.

Avec l'augmentation de l'autofinancement (98 M€), l'ensemble des propositions présentées autorisent une baisse du programme d'emprunt long terme de - 3,2 M€ (hors refinancement dette toxique). Il s'établirait à 261,6 M€ après le vote de cette décision modificative.

II - Budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial vise à préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône. Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la TVA est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

A - Affectation du résultat 2015 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2015 pour la section d'exploitation présente un excédent de 18,8 M€. Avec la reprise du solde reporté 2014 (+ 7,2 M€), la section comptabilise un disponible pour cette décision modificative de 26 M€.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 17,4 M€ compte tenu des réalisations 2015, déficitaires de 0,1 M€, et de la reprise du résultat reporté 2014 de - 17,3 M€.

Il est nécessaire d'affecter 17,4 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit d'investissement. Dès lors, le solde du résultat net d'exploitation s'établit à 8,6 M€.

Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
résultat de l'exercice 2015 (excédent)		18 776 247
solde du résultat reporté 2014		7 225 561
Résultat de clôture 2015		26 001 807
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2015 (déficit)	96 189	
solde du résultat reporté 2014	17 303 375	
Résultat de clôture 2015 corrigé	17 399 563	
Affectation des résultats :		
Résultat d'investissement reporté (001)	17 399 563	
Excédent d'exploitation capitalisé (1068)		17 399 563
Résultat d'exploitation reporté (002)		8 602 244

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 2,2 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes.

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (8,6 M€ en recettes), des restes à réaliser 2015 reportés en 2016 (0,1 M€ en dépenses) et des demandes nouvelles de cette section, il est proposé d'équilibrer cette décision modificative par un virement à la section d'investissement de 6,4 M€.

Les propositions nouvelles d'investissement s'établissent à + 0,9 M€ en dépenses (dont -1 M€ sur le périmètre PPI) et - 1,7 M€ en recettes (dont + 0,3 M€ sur le périmètre PPI). Au vu de ces propositions et du virement de la section d'exploitation, le programme des nouveaux emprunts sera ajusté de - 3,8 M€.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent des transactions foncières (acquisitions gratuites et cessions).

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	18 282 843	18 282 843
déficit de clôture de l'investissement reporté	17 399 563	
affectation excédent d'exploitation reporté		17 399 563
virement de la section d'exploitation		6 365 000
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 3 828 000

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Autres propositions nouvelles dont :	880 280	- 1 657 976
PPI	- 984 209	342 024
hors PPI	1 864 489	- 2 000 000
dont remboursement du capital de la dette	1 860 000	
dont eaux pluviales		- 2 000 000
opérations patrimoniales	3 000	3 000
sortie d'actifs		1 256
Exploitation	8 612 400	8 612 400
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2015)	0	8 602 244
virement à la section d'investissement	6 365 000	
sortie d'actifs	1 256	
restes à réaliser en 2015 reportés en 2016	72 296	0
propositions nouvelles	2 173 848	10 156
Total	26 895 243	26 895 243

A l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2016 sont portées à 73,1 M€ et les recettes à 107,1 M€ (hors reprise des résultats). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 46,6 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes à 21,4 M€. Par ailleurs, les crédits de paiement 2016 pour la PPI représentent 26 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement serait ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 26,9 M€.

B - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions du budget supplémentaire sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe de l'assainissement - synthèse politiques publiques - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 6

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	0,00	- 0,03	- 0,03	0,00	0,00	0,00
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		- 0,03	- 0,03			
Mobilité	0,00	- 0,01	- 0,01	0,00	0,00	0,00
Mobilité des biens et des personnes		- 0,01	- 0,01			
Environnement	2,11	- 0,95	1,16	0,01	- 1,66	- 1,65
Cycle de l'eau	2,11	- 0,95	1,16	0,01	- 1,66	- 1,65
Ressources	0,06	1,86	1,92	0,00	- 3,82	13,57
Fonctionnement de l'institution	0,06		0,06			

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)		1,86	1,86		- 3,82	13,57
Total	2,17	0,88	3,05	0,01	- 5,48	11,92

Aménagement du territoire

En matière de conception, gestion et entretien du domaine public, l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°, terminé en 2015, permet l'annulation d'une prévision de dépenses, en section d'investissement, de 0,03 M€.

Environnement

Concernant le cycle de l'eau, les ajustements de dépenses d'exploitation sont de + 2,1 M€. Au vu des réalisations, les crédits d'entretien des stations d'épuration concédées et des réseaux d'assainissement sont abondés de + 1,8 M€. La fin de la délégation de service public (DSP) des réseaux d'assainissement de Givors entraîne la reprise de ce service en régie par la Métropole ; une inscription complémentaire de + 0,4 M€ est nécessaire pour la continuation des marchés publics en cours.

En investissement, les crédits de la PPI sont ajustés de - 1 M€ en dépenses et + 0,3 M€ en recettes. En parallèle, la contribution (hors PPI) du budget principal aux ouvrages de collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires, est ajustée de - 2 M€ et portée ainsi à 1 M€ pour 2016. Les principales baisses concernent des reports de crédits pour les opérations du quartier des Clochettes à Saint Fons (- 0,7 M€) et de la zone industrielle du Lyonnais à Saint Priest (- 0,1 M€). Des travaux initialement envisagés en 2016 sont décalés, en particulier pour les ouvrages d'assainissement de la Route nationale à Jonage (- 0,2 M€) et de Saint Germain au Mont d'Or (- 0,1 M€). Des chantiers s'achèvent comme celui de La Mulatière (- 0,1 M€). Les grosses réparations lancées sur les opérations récurrentes des stations d'épuration et des réseaux font l'objet d'une prévision complémentaire de + 0,2 M€. En recettes, 0,3 M€ est attendu de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour des soldes de subventions qui financent les travaux du collecteur de l'Yzeron et de la station d'épuration de Meyzieu.

Ressources

Pour ce qui relève du fonctionnement de l'institution, la hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 0,6 % prévue au 1er juillet 2016 nécessite un complément de 0,1 M€ en dépenses de personnel.

Concernant la gestion financière, les inscriptions nouvelles de cette décision modificative autorisent la majoration des prévisions de remboursement d'emprunt (+ 1,9 M€) dans la perspective d'opérations de remboursement anticipé. Par ailleurs, compte tenu des décalages opérationnels, le programme d'emprunts nouveaux long terme pourra être ramené à 1,6 M€ (- 3,8 M€) en recettes d'investissement.

III - Budget annexe des eaux

La Métropole est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble de sa population. Cette activité, gérée via une délégation de service public, est assujettie à la TVA et est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

A - Affectation du résultat 2015 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de la section d'exploitation du budget annexe des eaux constaté au compte administratif 2015, présente un excédent de 7,9 M€. Le résultat reporté 2014 étant de 1,2 M€, la section d'exploitation dégage un disponible de 9,1 M€.

En investissement, compte tenu des réalisations 2015 (solde de - 5,5 M€) et de la reprise du résultat reporté 2014 (+ 1,6 M€), le résultat de clôture 2015 enregistre un déficit de - 3,9 M€.

Il est donc nécessaire d'affecter 3,9 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit, laissant un résultat net de 5,2 M€.

Affectation du résultat budget annexe des eaux - tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
résultat de l'exercice 2015 (excédent)		7 909 223
solde du résultat reporté 2014		1 241 813
Résultat de clôture 2015		9 151 036
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2015 (déficit)	5 528 849	
solde du résultat reporté 2014		1 609 629
Résultat de clôture 2015	3 919 221	
Affectation des résultats :		
Résultat d'investissement reporté (001)	3 919 221	
Excédent d'exploitation capitalisé (1068)		3 919 221
Résultat d'exploitation reporté (002)		5 231 815

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 0,7 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (+ 5,2 M€ en recettes), des restes à réaliser 2015 reportés en 2016 (0,4 M€ en dépenses) et des demandes nouvelles de cette section, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement à la section d'investissement de 4,3 M€.

Pour la section d'investissement, les nouvelles inscriptions représentent, en mouvements réels, 3 M€ en dépenses et - 0,01 M€ en recettes dont, pour le champ de la PPI, 0,8 M€ en dépenses et - 0,01 M€ en recettes. Au vu de ces propositions et du virement de la section d'exploitation, le programme des nouveaux emprunts sera ajusté de - 1,3 M€.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	6 884 634	6 884 634
déficit de clôture de l'investissement reporté	3 919 221	
affectation excédent d'exploitation reporté		3 919 221
virement de la section d'exploitation		4 276 177
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		-1 300 000
Autres propositions nouvelles	2 965 413	-10 764
dont PPI	827 131	-10 764
dont hors PPI	2 138 282	
dont remboursement du capital de la dette	2 138 000	
Exploitation	5 352 145	5 352 145
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2015)	0	5 231 815
virement à la section d'investissement	4 276 177	
restes à réaliser en 2015 reportés en 2016	415 331	0
propositions nouvelles	660 637	120 330
Total	12 236 779	12 236 779

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2016 sont portées à 9,2 M€, les recettes réelles de cette section à 23,5 M€ (hors reprise des résultats) ; les dépenses réelles d'investissement à 20 M€ (hors reprise des résultats), et les recettes correspondantes à 4,4 M€. Les crédits de paiement 2016 de la PPI s'établiront à 13,4 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux serait ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 12,2 M€.

B - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe des eaux - synthèse politiques publiques - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 9

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	- 0,01	- 0,01
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public					- 0,01	- 0,01
Mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	- 0,01	- 0,01
Mobilité des biens et des personnes					- 0,01	- 0,01
Environnement	0,65	0,83	1,48	0,12	0,00	0,12
Cycle de l'eau	0,65	0,83	1,48	0,12		0,12
Ressources	0,00	2,14	2,14	0,00	- 1,30	2,62
Gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)		2,14	2,14		- 1,30	2,62
Total	0,66	2,97	3,63	0,12	- 1,31	2,73

Aménagement du territoire

En matière de conception, gestion, entretien du domaine public et de mobilité des biens et des personnes, on enregistre l'annulation d'inscriptions résiduelles de régularisation de TVA (- 0,01 M€ en recettes d'investissement).

Cycle de l'eau

Pour ce qui concerne la section d'exploitation du cycle de l'eau, des régularisations comptables nécessitent l'inscription de 0,2 M€. La Métropole est membre du Syndicat mixte "eau potable Rhône-sud" chargé de la production d'eau pour les Villes de Givors et Grigny. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ complémentaire pour la participation 2016 qui sera portée à 0,6 M€ au titre des frais d'exploitation de la nouvelle station de potabilisation. Par ailleurs, une erreur de facturation 2015 du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) nécessite l'inscription de 0,1 M€ en dépenses et en recettes.

Un ajustement des dépenses d'investissement sur les opérations récurrentes du réseau d'eau potable (distribution, sécurité et adduction) est également envisagé à hauteur de + 0,8 M€.

Ressources

En matière de gestion financière, la perspective d'opérations de remboursement anticipé d'emprunts nécessite d'augmenter les prévisions de paiement des annuités (+ 2,1 M€). Par ailleurs, une diminution du programme d'emprunts nouveaux long terme de 1,3 M€ est proposée portant ainsi la prévision à 0,5 M€ après le vote de cette étape budgétaire.

IV - Budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641- 1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M 41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

A - Affectation du résultat 2015 et montants globaux de la décision modificative

Créé au 1er janvier 2015 à la Métropole de Lyon, le budget annexe du réseau de chaleur présente un excédent de clôture de 0,65 M€ en section d'exploitation et de 0,004 M€ en section d'investissement.

Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation :		
Résultat de l'exercice 2015 (excédent)		646 008
Solde du résultat reporté 2014		
Résultat de clôture 2015		646 008
Solde d'exécution en investissement :		
Résultat de l'exercice 2015 (excédent)		39 334
Solde du résultat reporté 2014		
Résultat de clôture 2015		39 334
Affectation des résultats :		
Résultat d'investissement reporté (001)		39 334
Résultat d'exploitation reporté (002)		646 008

Les propositions nouvelles en section d'exploitation atteignent 0,05 M€ en recettes.

Au vu de la reprise du résultat d'exploitation (+ 0,6 M€ en recettes) et des demandes nouvelles de cette section, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement à la section d'investissement de 0,7 M€.

Les inscriptions patrimoniales pour ordre, équilibrées à hauteur de 0,5 M€ en dépenses et en recettes, concernent le transfert de frais d'études et d'insertion en compte de travaux.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe du réseau de chaleur - synthèse - tableau n° 11 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	470 000	470 000
Excédent de clôture de l'investissement reporté		39 334
Virement de la section d'exploitation		691 157
Opérations patrimoniales	470 000	470 000
Propositions nouvelles PPI	0	- 730 491
Exploitation	691 157	691 157
Excédent d'exploitation reporté (résultat net 2015)	0	646 008
Virement à la section d'investissement	691 157	
Propositions nouvelles		45 149
Total	1 161 157	1 161 157

À l'issue de la décision modificative, les recettes réelles de la section d'exploitation sont portées à 2,2 M€ (hors reprise des résultats), les dépenses à 0,7 M€. En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 4,6 M€, les recettes à 2,5 M€ (hors reprise des résultats). Elles correspondent au périmètre de la PPI.

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur serait ainsi arrêté en équilibre à la somme de 1,2 M€.

Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de la décision modificative sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe du réseau de chaleur - synthèse politiques publiques - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 12

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	0,00	0,00	0,00	0,05	- 0,73	- 0,69
Transition énergétique				0,05	- 0,73	- 0,69
Total	0,00	0,00	0,00	0,05	- 0,73	- 0,69

En matière de transition énergétique, plus particulièrement concernant l'exploitation de la chaufferie biomasse à Vaulx en Velin, il est proposé d'inscrire 0,05 M€ au titre d'une surtaxe de redevance perçue du délégataire.

En recettes d'investissement, pour les installations de Vaulx en Velin, la perception du solde des participations de l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) soit 3,2 M€, est décalé à 2017 (- 0,7 M€).

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M 57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

A - Affectation du résultat 2015 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de l'exercice 2015 est nul.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 0,5 M€, compte tenu du résultat de l'exercice 2015 (+ 2,1 M€) et du résultat reporté 2014 (- 2,6 M€).

Affectation du résultat budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - tableau n° 13 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :		
résultat de l'exercice 2015		
solde du résultat reporté 2014		
Résultat de clôture 2015		0
Solde d'exécution en investissement :		
résultat de l'exercice 2015 (excédent)		2 119 763
solde du résultat reporté 2014	2 590 365	
Résultat de clôture 2015	470 602	
Affectation des résultats :		
Résultat d'investissement reporté (001)	470 602	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		0
Résultat de fonctionnement reporté (002)		0

Les propositions nouvelles en section de fonctionnement atteignent + 2,6 M€ en dépenses et + 3,1 M€ en recettes.

Au vu de ces demandes nouvelles, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un virement à la section d'investissement de 3 M€.

Les écritures d'ordre correspondent aux stockages/déstockages de terrains aménagés.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 14 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	3 108 144	3 108 144
déficit de clôture de l'investissement reporté	470 602	
virement de la section de fonctionnement		3 024 189
variations de stock	2 637 542	83 954
Fonctionnement	5 745 686	5 745 686
virement à la section d'investissement	3 024 189	
variations de stock	83 954	2 637 542
propositions nouvelles	2 637 542	3 108 144
Total	8 853 829	8 853 829

À l'issue du vote de cette décision modificative, les dépenses réelles de fonctionnement 2016 seront portées à 14,6 M€, les recettes réelles de cette section à 15,1 M€. En investissement, aucune prévision n'est inscrite en mouvement réel.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe serait arrêtée en équilibre à la somme de 8,9 M€.

B - Mouvements de crédits par politiques publiques

Les principales propositions de décision modificative sont détaillées ci-après par politiques publiques, en section d'exploitation et d'investissement.

Décision modificative n° 1 2016 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse politiques publiques - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 15

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	2,64	0,00	2,64	0,00	0,00	0,00
Cohésion territoriale (dont politique de la ville)				0,04		0,04
Développement urbain	2,64		2,64	- 0,04		- 0,04
Ressources	0,00	0,00	0,00	3,11	0,00	3,11
Gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)				3,11		3,11
Total	2,64	0,00	2,64	3,11	0,00	3,11

Aménagement du territoire

En matière de développement urbain, les opérations de ZAC de la Soie à Villeurbanne et de l'Esplanade de la Poste à Dardilly, entrent en phase de travaux avec la création de voiries et l'aménagement d'espaces publics. Il est proposé d'inscrire 2,6 M€ supplémentaires pour couvrir les besoins en foncier, à savoir : 2,3 M€ au titre des expropriations en cours sur la ZAC de la Soie et 0,3 M€ pour l'Esplanade de la Poste en vue de la déconstruction de 3 maisons.

Ressources

Concernant la gestion financière, les 3,1 M€ proposés correspondent à l'ajustement de la subvention du budget principal qui sera portée à 4,9 M€ en 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Reporte les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Métropole de Lyon :

- en excédent de fonctionnement :

- . 261 453 113,54 € pour le budget principal,
- . 6 001 807,41 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 9 151 035,90 € pour le budget annexe des eaux,
- . 646 008,49 € pour le budget annexe du réseau de chaleur ;

- en déficit d'investissement :

- . 146 865 619,57 € pour le budget principal,
- . 17 399 563,20 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 3 919 220,66 € pour le budget annexe des eaux,
- . 470 601,59 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ;

- en excédent d'investissement, 39 334,34 € pour le budget annexe du réseau de chaleur.

2° - Décide de la reprise, dans le budget principal de la Métropole, des résultats constatés aux comptes de gestion 2014 et 2015 pour les syndicats dissous suivants, pour un montant global excédentaire en investissement de 244 920,79 € et une somme totale en excédent de fonctionnement de 60 038,11 € dont les compétences sont transférées en application des articles L 3641-1 et L 3641-2 du code général des collectivités territoriales :

Nom du Syndicat	Date de dissolution du Syndicat	Investissement (001)	Fonctionnement (002)
Syndicat du Plateau des grandes terres	01/01/2015	51 714,47	- 27 176,38
Syndicat Saône Monts d'Or	01/01/2016	69 526,78	101 047,86
Syndicat des Vallons de Serres et des Planches	01/01/2016	81 897,41	- 27 641,71
Syndicat du Vallon du ruisseau des Echets	01/01/2016	16 106,13	- 12 860,27
Syndicat pour la valorisation et la protection de l'Ile Roy	01/01/2016	25 676,00	26 668,61
Montants à reprendre au BS 2016 du budget principal		244 920,79	60 038,11

3° - Informe que, à la demande du comptable public :

a) - il doit être procédé, au budget principal, à l'apurement du solde du compte 1069 (compte non budgétaire M14 transposé au compte budgétaire M57 1068) par opération d'ordre non budgétaire,

b) - cette opération consiste, pour le comptable public, à enregistrer un débit au compte 1068 pour un montant de 16 293 075,39 €.

4° - Dit que :

a) - le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal est ainsi porté à 261 453 113,54 + 60 038,11 = 261 513 151,65 €,

b) - le résultat d'investissement de l'exercice 2015 du budget principal est ainsi porté à - 146 865 619,57 € - 16 293 075,39 € + 244 920,79 € = - 162 913 774,17 €.

5° - Affecte :

a) - 162 913 774,17 € sur les 261 513 151,65 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2015,

b) - 17 399 563,20 € sur les 26 001 807,41 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2015,

c) - 3 919 220,66 € sur les 9 151 035,90 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des eaux à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2015.

6° - Décide la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2016 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération.

7° - Approuve la décision modificative n° 1 pour 2016 arrêtée en conséquence à la somme de :

- . 1 331 398 692,89 € pour le budget principal,
- . 26 895 242,99 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 12 236 778,90 € pour le budget annexe des eaux,
- . 8 853 829,18 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 1 161 157,00 € pour le budget annexe du réseau de chaleur.

8° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal et le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe étant votés selon la nomenclature budgétaire M 57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M 49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M 41.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.